

FO

Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir

Paris, le 24 juillet 2019

FLASH INFO

CTU Plénier et Public du 18 juillet 2019

CE QU'IL FAUT EN RETENIR ?

← SUJETS CTU-PLENIER →

-Présentation du bilan social

Rappelons que ce bilan est établi chaque année et présente un certain nombre d'indicateurs relatifs à l'établissement (effectifs, masse salariale, répartition H/F,.....)

Concernant les effectifs et la masse salariale, les éléments présentés mettent en évidence la baisse très forte des effectifs permanents, le développement corrélatif de l'emploi précaire, ainsi que l'augmentation des coûts d'indemnisation du chômage qui en résulte.

Force Ouvrière a une nouvelle fois dénoncé cette situation, en précisant que la réduction des effectifs impose le recours à la sous-traitance, et qu'aucun bilan n'est produit concernant cette situation, sachant qu'il est notoire que la sous-traitance coûte plus cher et que les prestations sont souvent moins bien réalisées que lorsqu'elles sont faites en régie.

Force Ouvrière a pris acte du taux relativement élevé de travailleurs handicapés au sein de l'établissement (5,76%), proche du seuil de 6% imposé par les textes.

Le DRHM indique que ce résultat est en grande partie dû à la campagne d'information et de sensibilisation réalisée il y a deux ans auprès des personnels, qui a conduit un certain nombre d'agents à se faire reconnaître travailleur handicapé.

Il indique par ailleurs que le taux de 5,76% intègre d'une part la quotité recalculée des travaux confiés à des entreprises employant des Travailleurs Handicapés et d'autre part, les emplois réservés. Il ajoute que cette dernière disposition, très controversée, fait l'objet actuellement de débats au parlement, et qu'elle pourrait être remise en cause, ce qui ferait baisser le taux.

Il a précisé à la demande de **Force Ouvrière** que le taux moyen masquait certaines disparités entre DT, étant entendu que les DT ayant le pourcentage le moins élevé s'organisaient pour rattraper leur retard.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Sébastien Beudaert 06 80 40 46 23 ou sebastien.beudaert@vnf.fr

Représentant Force Ouvrière au CTU-Plénier & Public

Titulaires : BEUDAERT SEBASTIEN : sebastien.beudaert@vnf.fr – LARROQUE DOMINIQUE : dominique.larroque@vnf.fr – MAURER BERTRAND : bertrand.maurer@vnf.fr – GEOFFROY ARNAUD : arnaud.geoffroy@vnf.fr
Suppléants : SEDLAK PATRICIA : patricia.sedlak@vnf.fr – MONDRAGON GERARD : gerard.mondragon@vnf.fr – MARTINET ETIENNE : etienne.martinet@vnf.fr – BRIDOUX NATHALIE : nathalie.bridoux@vnf.fr

Force Ouvrière est ensuite intervenu sur les indicateurs du dialogue social, en rappelant que le nombre de réunions, aussi élevé soit-il ne pouvait être un indicateur de qualité du dialogue social, et que la prise en compte d'éléments tels que le nombre de réunions boycottées ou reconvoquées à l'issue de votes négatifs unanimes était de nature à apporter un éclairage significatif.

Le Président a accepté notre demande et indiqué que ces indicateurs seraient pris en compte.

Au final, à l'issue des débats, **Force Ouvrière** a pris acte de l'intérêt de ce bilan social et des données qu'il contient notamment pour les représentants du personnel et a voté pour ce bilan.

Résultat du vote : pour FO et CFDT, abstention : CGT

-Information sur la création du poste de Directeur Délégué en charge de l'Inspection et de la sécurité des ouvrages hydrauliques.

Ce point a été ajouté très tardivement et aucun document n'a été remis aux représentants du personnel

Le Président rappelle que ce sujet avait été évoqué par le préfigurateur de la DIMOA lors de sa présentation du 21 février dernier. Il ajoute que le DG a décidé la création de ce poste eu égard aux enjeux en matière de sécurité des ouvrages hydraulique, rappelés dans un rapport récent du CGEDD. Il précise que le CTUP du siège va être consulté sur cette création, et qu'un point d'information plus détaillé sera réalisé en CTU Plénier.

En l'absence de dossier permettant de se fonder une opinion sur cette création, **Force Ouvrière** exprime son désaccord sur le processus de consultation et exige que ce point, qui concerne l'ensemble des Directions Territoriales, fasse l'objet d'une consultation en bonne et due forme du CTU plénier.

Le Président indique que seul l'organigramme du siège est impacté par cette création, ce qui justifie la consultation de son CTUP. Il se dit néanmoins prêt à rediscuter en CTU Plénier de la méthode à adopter pour de tels sujets.

← SUJETS CTU-PUBLIC →

-Instruction PTETE PME

Le Président présente le projet d'instruction relatif à la mise en œuvre du protocole de revalorisation de la prime Technique (PTETE pour les personnels d'exploitation) et de la PME (prime de métier pour les OPA).

Les montants portés dans l'instruction ainsi que les principales dispositions de cette instruction sont conformes au protocole ainsi qu'aux discussions qui ont entouré son élaboration.

La mise en œuvre du protocole est prévue au 1er octobre 2019. Un débat est engagé sur les modalités d'information des CTU de proximité concernant la classification des agents. Bien que cette information doive normalement intervenir préalablement à la mise en œuvre du protocole, il est convenu qu'à titre exceptionnel, et dans l'intérêt des agents, elle puisse intervenir postérieurement étant entendu que les quelques cas qui pourraient donner lieu à une divergence (réévaluation du poste suite à l'avis du CTUP) feront l'objet d'une régularisation ultérieure, ceci afin de ne pas retarder la mise en paiement.

-Information sur la mise en œuvre du CIA pour 2019

Nota important : **Force Ouvrière** rappelle que suite à l'action intersyndicale engagée au printemps dernier, une enveloppe de CIA pour les personnels administratifs de 230 000 Euros a été obtenue, et que sur cette enveloppe, la plus grosse partie (170 000) a été répartie de manière uniforme quel que soit le grade et sans aucune modulation. Ainsi, chaque agent va percevoir une prime de 300 euros (le DRHM a annoncé qu'elle serait en principe versée sur la paie d'octobre).

Le reliquat de 60 000 euros, objet de la discussion de ce jour, est réparti suivant les critères classiques proches de ceux de l'instruction ministérielle.

Le Président indique que les montants de référence s'établissent comme suit :

-Personnels catégorie A : 150 €

-Personnels catégorie B : 120 €

-Personnels catégorie C : 100 €

Sur cette base, la DRHM procèdera à un calcul d'enveloppes par DT qui seront ensuite réparties en appliquant le dispositif de modulation adopté en 2018.

A noté que pour cette année, pour les personnels dont la manière de servir serait jugée insuffisante et qui percevraient un CIA nul ou très inférieur au montant de référence, la notification devra préciser les motifs ayant conduit à cette décision.

Force Ouvrière, tout en réaffirmant sa revendication d'une prime de même montant pour tous les grades et sans modulation, a pris acte du dispositif proposé, qui limite les écarts entre les grades, et impose aux directeurs de justifier les niveaux de primes pour les agents dont la manière de servir serait jugée insuffisante.

-Commission nationale de formation

Le Président informe les membres du CTU de la mise en œuvre d'une commission nationale en charge de la formation et demande aux élus de désigner leurs membres (2 par OS) pour le prochain CTU Public prévu le 26 septembre 2019.

Questions Diverses

Force Ouvrière demande au Président sur quelles bases sera calculé et versé le régime indemnitaire des personnels du Ministère de l'Agriculture en 2019.

Le président répond que ces personnels doivent basculer au RIFESEEP en 2019, mais qu'il est en attente d'instructions du Ministère de l'agriculture pour ce faire. Pour l'instant, ils continuent d'être rémunérés sur la base de leur régime actuel.

Force Ouvrière alerte le Président sur l'augmentation prochaine du taux de remboursement des repas, qui passerait de 15,25 euros à 17,50 euros et demande que VNF s'organise pour appliquer cette revalorisation sans délai. Le Président en prend acte et indique que VNF mettra en application cette revalorisation dès que les textes officiels seront publiés.

Les élus **Force Ouvrière**

